

OMPI



WO/PBC/2/3 Add.1

ORIGINAL : anglais

DATE : 13 septembre 2000

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Deuxième session
Genève, 20 – 22 septembre 2000

PROGRAMME 12 (PROJETS RELATIFS AUX TECHNIQUES DE L'INFORMATION) :
RÉAFFECTATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES NON UTILISÉS AU COURS DE
L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999, PROVENANT DU FONDS DE RÉSERVE SPÉCIAL
POUR LES LOCAUX SUPPLÉMENTAIRES ET L'EXTENSION DE
L'INFORMATISATION

ADDITIF

Mémoire du Directeur général

1. À la demande de certains États membres, ce document a été établi pour compléter l'information de base et apporter des précisions supplémentaires sur les dépenses afférentes au projet WIPONET. Il renseigne en outre sur l'investissement total dans les techniques de l'information pour l'exercice 2000-2001.

II. DÉPENSES LIÉES AU WIPONET DURANT L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

2. Dans le Programme et budget 1998-1999, le projet WIPONET et les services qui lui sont associés (tels que le projet BNPI) faisaient l'objet, respectivement, des sous-programmes 12.1 et 12.2. Au moment de l'élaboration du projet de programme et budget pour 1998-1999, on avait fondé l'exécution des activités prévues dans le cadre de ces deux sous-programmes sur plusieurs hypothèses importantes, à savoir que

dans le cadre du sous-programme 12.1 – Création et exploitation d'un réseau mondial d'information

a) un réseau mondial d'information (appelé WIPONET) serait mis en place pour tous les offices de propriété intellectuelle;

b) des moyens modernes seraient mis en place au Bureau international pour faire en sorte que ce réseau soit opérationnel 24h/24;

dans le cadre du sous-programme 12.1 – Fourniture de services d'information en matière de propriété intellectuelle

c) l'information en matière de propriété intellectuelle serait mise à disposition de manière progressive via le WIPONET, et des travaux seraient en outre entrepris concernant la normalisation, des outils de recherche communs et la sécurité.

3. Le sous-programme 12.1 (essentiellement consacré au projet WIPONET) a été doté d'un budget de 11,6 millions de francs suisses provenant du fonds de réserve spécial. Cependant, lorsqu'un appel à propositions (RFP) a été envoyé aux fournisseurs, il est vite apparu que le coût du réseau mondial tel qu'il était prévu à l'origine excédait largement les capacités de financement de l'OMPI. En conséquence, ainsi qu'il est expliqué aux paragraphes 12 et 13 du document SCIT/WG/2/2, daté du 10 novembre 1999, compte tenu des contraintes financières relatives, notamment, aux coûts d'exploitation du WIPONET, plusieurs éléments du projet ont été revus à la baisse ou différés. On notera, c'est important, que les coûts liés au projet n'ont pas augmenté : c'est l'envergure du projet qui a été réduite pour s'adapter au budget disponible. Il a fallu ramener le projet à des proportions plus modestes et en réviser le plan d'exécution : cela a retardé la mise en œuvre du WIPONET, qui s'est prolongée sur l'exercice biennal 2000-2001 (comme expliqué dans le document WO/PBC/2/3), laissant, sur les crédits ouverts pour couvrir les dépenses non afférentes au personnel de l'exercice biennal 1998-1999, un solde non utilisé de 6 406 000 francs suisses.

4. Une autre répercussion de ce retard s'est fait sentir dans le sous-programme 12.2, où les travaux liés aux services qui devaient être mis à disposition sur l'infrastructure du WIPONET ont dû être reportés. Les crédits ouverts au titre du sous-programme 12.2 ont de ce fait été sous-utilisés à hauteur de 5 997 000 francs suisses.

III. DÉPENSES DE L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001

5. Dans le Programme et budget 2000-2001, les travaux relatifs aux techniques de l'information sont subdivisés en deux grands secteurs :

12.1 – le WIPONET

12.2 – les services d'information en matière de propriété intellectuelle.

6. Comme dans le programme et budget de l'exercice biennal précédent, on avait fait plusieurs hypothèses, dont la plus importante est que le réseau WIPONET serait opérationnel au plus tard en janvier 2000. C'est ce qui a motivé la décision d'incorporer dans le programme WIPONET tous les services informatiques qui sont associés à ce réseau. Le sous-programme 12.1 de l'exercice 2000-2001 est donc un amalgame des sous-programmes 12.1 et 12.2 de l'exercice précédent. Il est important de souligner la différence qui existe

entre les deux documents dans la définition et l'envergure des sous-programmes en ce qui concerne le WIPONET. Le sous-programme 12.1 de l'exercice biennal en cours recouvre l'ensemble du programme WIPONET et non plus simplement le projet WIPONET proprement dit.

7. On trouvera ci-après une ventilation, par activité informatique, des dépenses prévues au titre du sous-programme 12.1 :

Ventilation des dépenses prévues au titre du sous-programme 12.1
pour l'exercice biennal 2000-2001,
par activité principale
(en milliers de francs suisses)

Secteur/projet informatique	A	B	C	D	TOTAL
Dépenses non afférentes au personnel	7 751	9 600	1 500	1 200	20 051
Dépenses de personnel	8 494	2 020	942	-	11 456
TOTAL:	16 245	11 620	2 442	1 200	31 507

Légende :

A – Service des systèmes et opérations informatiques

B – Projet WIPONET

C – Section de la gestion des techniques de l'information

D – Projet FOCUS (mise à jour de l'infrastructure et aménagement de la salle informatique)

8. Le document SCIT/5/4, daté du 15 mai 2000, expose une stratégie de mise en œuvre du projet WIPONET qui permettrait au Bureau international de déployer progressivement le WIPONET sur toute la durée de l'exercice biennal en cours, en mettant en place une infrastructure de réseau mondiale qui soit financièrement viable à long terme. On lit au paragraphe 3 de ce document que mener à terme le déploiement du réseau au cours de l'exercice biennal actuel nécessiterait un montant d'environ 20 millions de francs suisses. Ce chiffre n'inclut pas la somme de 2 020 000 francs suisses correspondant aux dépenses de personnel afférentes au projet WIPONET, qui est imputée au budget ordinaire de l'OMPI.

9. Comme le montre le tableau ci-dessus, le budget actuellement disponible pour couvrir les dépenses (hors personnel) du projet WIPONET pour l'exercice 2000-2001, soit 9 600 000 francs suisses, est insuffisant : il manque 10 400 000 francs suisses pour arriver à la somme requise. On espère cependant que cette insuffisance de crédits sera comblée par la réaffectation du solde non utilisé de l'exercice biennal 1998-1999, soit 10 millions de francs suisses.

10. Comme il est indiqué au paragraphe 9 du document SCIT/5/4, les négociations de contrat concernant le WIPONET devraient être terminées au début de novembre 2000 et les travaux correspondants commencer peu après. Étant donné que ce projet est presque intégralement sous-traité à un grand consortium, il serait très difficile à ce stade d'imposer des contraintes supplémentaires au projet et si le financement nécessaire n'est pas assuré, c'est tout le projet qui pourrait se trouver compromis.

11. Si toutefois la reconduction des crédits non utilisés est approuvée, étant donné l'état d'avancement du projet on peut escompter un déploiement rapide et supposer que le montant total du budget, soit 21 620 000 francs suisses (y compris les dépenses du personnel), serait intégralement utilisé pendant le présent exercice biennal.

IV. DÉPENSES PRÉVUES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

12. Le document SCIT/5/4, au paragraphe 5, donne des précisions sur les frais généraux de fonctionnement et de raccordement associés au projet WIPONET, qui sont estimés à 24,6 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2002-2003. Ce montant inclut les dépenses de personnel et couvrirait l'extension du réseau à 87 offices de propriété intellectuelle de plus qui n'ont actuellement pas accès à l'Internet, le fonctionnement des services centraux du Bureau international (qui desservent tous les offices de propriété intellectuelle) et les frais de gestion du projet. Le coût moyen d'utilisation s'élève ainsi à 16 000 francs suisses par office de propriété intellectuelle, pour un total de 150 offices qui seraient raccordés dans le cadre du projet WIPONET.

13. Le coût total du projet WIPONET peut être récapitulé comme suit, les montants étant exprimés en milliers de francs suisses :

Exercice biennal	Budget		Observations
	Hors personnel	Personnel	
1998-1999	11,600	1,160	
2000-2001	9,600	2,020	Non compris les crédits qui pourront être reconduits
2002-2003	22,100	2,500	Chiffres estimatifs seulement
Total :	43,300	5,680	

V. INVESTISSEMENT TOTAL DE L'OMPI DANS LES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

14. Lorsque l'on considère les dépenses afférentes au projet WIPONET, il est important d'avoir en perspective l'investissement total de l'OMPI dans les projets et activités concernant les techniques de l'information. L'annexe du document WO/PBC/2/3 indique un montant total des dépenses au titre du programme principal 12, pour l'exercice biennal 2000-2001, de 76 032 000 francs suisses. Des éclaircissements ont été demandés sur

deux points au sujet de ce tableau. Premièrement, le montant de 24 092 000 francs suisses indiqué pour les dépenses de personnel diffère de celui qui figure dans le Programme et budget, à savoir 17 135 000 francs suisses (voir l'annexe 5 du document A/34/2). Cette différence s'explique par la décision prise au sein du Bureau international de transférer la responsabilité des opérations informatiques du PCT au programme principal 12 : le montant correspondant a été soustrait du sous-programme 13.2.

15. Deuxièmement, les chiffres n'incluent pas le budget hors personnel du projet IMPACT. Un montant de 40 millions de francs suisses, provenant du fonds de réserve spécial, a été alloué pour la durée du projet, actuellement estimée à quatre ans : il n'est donc pas lié au budget d'un exercice biennal particulier.

Investissement dans les techniques de l'information,
par activité principale, pour l'exercice biennal 2000-2001

Activité	Budget pour l'exercice biennal *	Pourcentage du budget
Systèmes informatiques centraux	17 043	17%
Services d'information en matière de propriété intellectuelle	8 696	9%
Opérations du PCT	15 826	16%
Projet IMPACT	40 000	40%
Projet WIPONET	12 020	12%
Projet BNPI	4 679	5%
Gestion des techniques de l'information	2 442	2%
Total :	100 706	100%

* Les montants indiqués comprennent les dépenses de personnel et les dépenses non afférentes au personnel, mais n'incluent pas les crédits qu'il est proposé de reconduire.

16. Le Comité du programme et budget et l'Assemblée générale de l'OMPI sont invités à prendre note des informations contenues dans le présent document.

[Fin du document]